L'Afssaps contre-indique le Primpéran chez les moins de 18 ans

Compte Test - 2012-02-08 21:04:00 - Vu sur pharmacie.ma

Après une réévaluation, l'agence du médicament a décidé de contre-indiquer l'usage métoclopramide chez les moins de 18 ans.

En effet, à compter du 9 février 2012, ces médicaments ne devront plus être administrés aux enfants et adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le metoclopramide est indiqué dans le traitement des nausées et vomissements induits ou non par les chimiothérapies. Jusqu'en juillet 2011, ils étaient également commercialisés sous forme de spécialités à usage exclusivement pédiatrique mais celles-ci ont été retirées du marché. "Les données disponibles à ce jour montrent que le métoclopramide présente un profil de risque défavorable avec un risque augmenté de survenue d'effets neurologiques, notamment de syndromes extrapyramidaux, dans l'ensemble de la population pédiatrique ; ce risque augmente pour les doses élevées ou répétées", indique l'Afssaps dans une lettre adressée aux professionnels.

l'Afssaps a considéré que le rapport bénéfice/risque n'était plus favorable dans cette population. Chez l'adulte, le métoclopramide reste indiqué mais un renforcement des informations concernant les risques neurologiques etcardiovasculaires a été ajouté au résumé des caractéristiques du produit et notices. La réévaluation sera prochainement élargie à la population adulte et pourrait également aboutir à de nouvelles contre-indications. Pharmacies.ma - 8 février 2012